



NOTE FEDERALE RELATIVE à la CONFERENCE « INCLUSION SCOLAIRE SYSTEMATIQUE » DU 28 MARS 2018

CADRE GENERAL ET PRESENTATION

Cette conférence est à l'initiative de la FNEC FP FO.

Nous sommes invités à y prendre toute notre place au regard de nos combats communs contre l'inclusion scolaire systématique et ses conséquences pour les personnels et les enfants accueillis.

Pour notre fédération, cette conférence tombe bien puisqu'elle rejoint l'alerte que nous avons lancée contre la démarche en cours de l'ONU, portée par Catalina Devandas Aguilar. Cette rapporteuse spéciale des droits des personnes handicapées, sous prétexte d'évaluer les dispositions prises pour respecter la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée le 31 décembre 2009, a écrit dans son pré-rapport concernant la France : « Les associations privilégient les placements en institutions plutôt que l'inclusion dans la société. Le système français de protection sociale doit remplacer son approche paternaliste d'isolement des personnes par des mesures favorisant l'inclusion sociale. » **Elle exhorte le Gouvernement à adopter un plan d'action pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants et transformer l'offre actuelle en solution d'accompagnement à domicile.** De façon radicale, elle considère que la désinstitutionnalisation des enfants doit constituer une priorité politique. Elle invite le Gouvernement à envisager un moratoire pour suspendre toute nouvelle admission. Et sans surprise, le gouvernement lui a déroulé le tapis rouge. Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État aux Personnes Handicapées a pu rappeler que nombre de ses observations rejoignent la feuille de route du gouvernement telle que la transformation du système éducatif pour assurer un accueil inclusif des enfants handicapés et la transformation de l'offre de services dans les territoires afin de favoriser l'autonomie des personnes handicapées qui souhaitent vivre chez elle.

Tout cela dans le contexte actuel marqué par des coupes budgétaires en règle dans notre secteur, comme dans les autres, au nom de l'austérité.

Cette conférence sera l'occasion de faire le point sur la situation de l'inclusion en recensant de manière assez détaillée, les problèmes posés à tous les niveaux.

Il s'agit aussi d'aider les salariés à résister en s'appuyant sur diverses initiatives locales, départementales et nationales que les syndicats de nos deux fédérations ont pu prendre.

Elle a pour but d'aider la confédération, en relation avec les fédérations concernées, à prendre toutes les mesures nécessaires face à la situation créée par l'inclusion scolaire « forcée » et la remise en cause des structures spécialisées.



La conférence du 28 mars veut se situer essentiellement sur le terrain de l'expression des revendications des personnels confrontés à l'inclusion scolaire, et prioritairement des conséquences qui en découlent sur les conditions de travail et de la remise en cause des qualifications des personnels, sous des formes qui ne sont pas encore arrêtées (appel, déclaration, mandat...)

Elle n'a pas la prétention de traiter des conséquences de l'inclusion scolaire systématique pour les enfants. C'est la raison pour laquelle il est prévu l'intervention d'un pédo-psychiatre.

Dans ce cadre, la catégorie de personnels de l'éducation nationale qui est concernée, ce sont les enseignants du 1^{er} degré, ceux du 2nd degré et des Lycées professionnels, les personnels de direction qui relèvent du champ d'action de la FNEC.

Sont aussi concernées les ATSEM exerçant en maternelle. C'est pourquoi la FNEC a invité nos camarades de la FSPS. Il est déjà acté qu'un de ses représentants interviendra à la conférence.

Sont également concernés à travers la FAGE, nos camarades de l'enseignement agricole et nos camarades de l'Institut National des Sourds et Aveugles (5 établissements en France).

Concernant l'Action Sociale, tous les camarades concernés par les remises en cause de structures (IME, ITEP) dont les fermetures des classes spécialisées qui font partie de cette opération de démolition sont concernés.

ORGANISATION PRATIQUE :

Concernant la participation :

Compte tenu de la capacité d'accueil de la salle Léon Jouhaux (240 places) les délégations départementales communes organisées par la FNEC sont limitées par département. Les structures départementales de la FNEC sont invitées à organiser des réunions préparatoires, avec les syndicats locaux départementaux de la FAGE, de la FNAS ou de la FSPS.

Les camarades de la FNAS qui souhaitent participer à la conférence nationale doivent dans un premier temps se rapprocher des secrétaires départementaux FNEC pour intégrer la délégation départementale.

Pour tous ceux d'entre vous qui ne pourraient être intégrés aux délégations, mais souhaiteraient participer à cette journée, nous vous invitons à vous inscrire auprès de la Fédération.

Nous invitons plus particulièrement les camarades qui seront présents à la journée fédérale développement du 27 mars et qui souhaitent participer à cette



conférence à ne pas hésiter à le faire. Les questions matérielles seront réglées au cas par cas.

Merci d'utiliser le bulletin d'inscription joint et de nous le retourner le plus vite possible pour faciliter le règlement des questions logistiques comme la réservation du nombre de repas.

La FNAS prendra en charge 1 camarade par département.

Concernant les prises de paroles et les contributions :

Chaque fédération invitée prendra la parole par l'intermédiaire de son secrétaire ou du représentant qui aura été désigné, et ce, dans le cadre du timing de la journée qui sera obligatoirement serré.

Concernant les prises de parole des délégations départementales, le nombre ne pourra pas excéder vraisemblablement 20 à 25. Il y aura donc nécessité que chaque délégation remette à la FNEC, si possible avant la tenue de la conférence, des contributions écrites.

Pour les camarades de la FNAS qui souhaiteraient prendre la parole, indépendamment des délégations, il leur est demandé de nous le faire savoir avant la conférence, de manière à ce que les interventions puissent être organisées.

Au regard du temps contraint, si cela n'est pas possible, toutes les contributions même celles qui n'auront pas pu être lues à la tribune seront intégrées dans une brochure qui sera publiée après la conférence et qui reprendra les contributions orales et écrites.

Pour mémoire l'accueil des délégations se fera à partir de 9 h 30.

La séance débutera à 10 h et finira impérativement à 16 h.

Il y aura une heure de coupure, le repas servi dans des plateaux étant pris sur place.

Amitiés syndicalistes

Pascal CORBEX
Secrétaire général de la FNAS FO